

L'assurance funéraire était en faillite...



© DEVOGHEL

Jean a payé plusieurs années pour rien : quand il est mort, ses enfants ont appris que les pompes funèbres avaient disparu

CHARLEROI Triste histoire que celle de cette famille de la région de Charleroi, dont le deuil actuel est accentué par une sordide affaire de faillite frauduleuse. Dans cette histoire, leur papa décédé a perdu quelque 3.000 €, qu'il avait pris soin d'économiser, chaque mois pendant des années, pour payer d'avance ses funérailles.

"Et il en était très fier de cela ", nous confie une proche. "Il disait : mon cercueil est payé, mes enfants ne devront pas s'en faire. Chaque mois, il versait 75 € à l'entreprise de pompes funèbres L. qui lui avait établi un contrat d'assurance funéraire. Il a dû payer trois ou quatre ans environ. C'est honteux ce qui se passe aujourd'hui."

Samedi dernier, le brave retraité est décédé et la morgue de l'hôpital a pressé la famille de transférer le corps dans un funérarium. C'est alors que celle-ci, prenant contact avec les pompes funèbres du contrat, a compris que le défunt avait été berné par ladite société, qui, par deux fois, en 2003 et 2006, avait été déclarée en faillite.

"C'est exact, j'ai repris le commerce à l'issue de la seconde faillite ", nous dit l'actuelle exploitante des pompes funèbres. "Mais un curateur a tout liquidé entre-temps et il est correct que la maison L. avait conclu des contrats d'assurance de ce genre avec plusieurs personnes. Qui hélas ne devraient rien récupérer car les sommes n'étaient pas bloquées en banque, mais étaient versées directement sur le compte de la société..."

Le Crioc a été sollicité pour ce dossier mais, hélas pour la famille, l'issue lui semble peu favorable.

Nancy Ferroni

© La Dernière Heure 2010